

Les Autres Institutions de la République

[CapConcours](#)

Les Autres Institutions de la République

Sommaire

1. Le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC)
2. La Grande Chancellerie
3. La Commission Électorale Indépendante (CEI)
4. Le Médiateur de la République

1. Le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC)

Le CESEC est une assemblée consultative. Il donne son avis sur les projets de lois, d'ordonnances ou de décrets à caractère économique, social, environnemental et culturel. Composé de représentants des forces vives de la nation (syndicats, patronat, chefs coutumiers, ONG), il assure la participation de la société civile aux grandes décisions du gouvernement.

2. La Grande Chancellerie

Dirigée par le Grand Chancelier, cette institution a pour mission d'administrer les Ordres nationaux (Ordre National de la République de Côte d'Ivoire, Ordre du Mérite Ivoirien). Elle récompense le mérite personnel et les services éminents rendus à la Nation par des citoyens ivoiriens ou des étrangers, en leur décernant des médailles et décorations.

3. La Commission Électorale Indépendante (CEI)

La CEI est une Autorité Administrative Indépendante. Elle est chargée de l'organisation, de la supervision et du bon déroulement de toutes les opérations électorales (révision de la liste électorale, distribution des cartes d'électeurs, tenue des bureaux de vote, compilation des résultats) en garantissant la transparence des scrutins, avant la validation finale par le Conseil Constitutionnel.

4. Le Médiateur de la République

Le Médiateur de la République est une autorité administrative indépendante chargée de régler de façon amiable les différends entre les citoyens et l'Administration publique. Lorsqu'un usager s'estime lésé par le fonctionnement d'un service public et que ses démarches n'aboutissent pas, il peut saisir gratuitement le Médiateur pour trouver une solution équitable, évitant ainsi un recours long et coûteux devant les tribunaux.

Exemple concret: Un fonctionnaire à la retraite dont la pension est bloquée depuis des mois malgré ses multiples courriers au ministère de la Fonction publique peut saisir le Médiateur de la République pour débloquer la situation.

À retenir

- **Notions clés :** retenir les définitions, les organes et les mécanismes présentés dans cette leçon.
- **Méthode :** distinguez les compétences, les procédures et les exemples avant de répondre.
- **Révision :** vérifiez votre compréhension avec le QCM ci-dessous.